

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04823

Numéro SIREN : 795 395 250

Nom ou dénomination : CEMARO

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/026036

Serge ULLIAC

Commissaire aux comptes
inscrit à la compagnie
régionale de LYON

7, Avenue du Chateau
69003 LYON

Tél.: 06 86 30 36 50
serge.ulliac@gmail.com

CEMARO
Société par actions simplifiée
Au capital de 36 440 euros
114, rue Marietton
69130 ECULLY

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société CEMARO
en société par actions simplifiée

Serge ULLIAC

Commissaire aux comptes
inscrit à la compagnie
régionale de LYON

7, Avenue du Chateau
69003 LYON

Tél.: 06 86 30 36 50
serge.ulliac@gmail.com

CEMARO
Société par actions simplifiée
Au capital de 36 440 euros
114, rue Marietton
69130 ECULLY

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée conformément aux dispositions de l'article L224-3 du Code de Commerce, par décision de l'associé unique en date du 21 juin 2022, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Mes contrôles afin d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre et sur la situation établie pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.

J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété par des contrôles particuliers conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Les normes requièrent la mise en œuvre des diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, principalement pour les titres de la société ROMAX, des événements survenus entre la date des derniers comptes et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social :

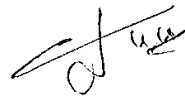
- Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social
- Je n'ai pas recensé d'avantage particulier

Serge ULLIAC

Commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale de Lyon

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Lyon, le 1^{er} juillet 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Ulliac', written in a cursive style.

Serge ULLIAC
Commissaire à la transformation